

Transition énergétique : L'enquête « Bâtiment & Innovation » de l'AIMCC présente 11 exemples de solutions concrètes pour concilier transition énergétique et baisse des coûts

L'AIMCC, qui rassemble une centaine d'organisations professionnelles représentant plus de 7 000 fabricants de produits entrant dans la construction, révèle aujourd'hui les enseignements de sa grande enquête « Bâtiment & Innovation », présentant 11 innovations concrètes pour concilier efficacité énergétique et baisse des coûts dans le bâtiment. Alors que les mesures de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments seront discutées cette semaine au Sénat, l'AIMCC propose des pistes d'actions pour réellement diffuser ces innovations et atteindre les objectifs d'efficacité énergétique.

11 innovations exemplaires pour construire mieux et moins cher et relancer la construction

Les innovations présentées dans l'enquête de l'AIMCC permettent de gagner en efficacité énergétique tout en faisant baisser les coûts de construction et/ou d'exploitation des bâtiments (chauffage, émissions de CO2, consommation d'eau, etc.).

La mise en œuvre de ces seules 11 innovations dans une maison individuelle permettrait en effet de réduire le coût de construction de celle-ci de 10 % et d'améliorer sa performance énergétique de 15 %.

Ces innovations permettent également d'apporter un grand nombre d'avantages dans le cadre du déroulement du chantier : gains de productivité, délais de construction réduits, pénibilité atténuée pour les artisans, consommations énergétiques réduites sur les chantiers, etc.

Ces solutions exemplaires sont représentatives des démarches d'innovation appliquées par tous les industriels mettant sur le marché chaque année des centaines de produits et de solutions innovantes.

Des propositions simples pour diffuser ces innovations

Fortes des résultats de cette enquête, l'AIMCC appelle les pouvoirs publics à lever les freins existants à la diffusion des innovations développées par les industriels. Elle formule quatre propositions simples :

1. **Favoriser la mise en œuvre effective des innovations sur les chantiers** : manque d'informations sur l'existence des solutions innovantes, habitudes de travailler avec d'autres produits, etc ... en pratique la mise en œuvre des innovations sur les chantiers est aujourd'hui insuffisante. L'AIMCC demande aux pouvoirs publics d'encourager le transfert de l'innovation en fixant des objectifs de performance clairs et ambitieux.

- 2. Renforcer la formation des professionnels du bâtiment** afin qu'elle valorise davantage les techniques innovantes et encourage le déclouisonnement des métiers pour garantir la qualité de la réalisation finale. L'AIMCC demande aux pouvoirs publics de favoriser davantage l'approche globale dans la formation initiale et surtout continue.
- 3. Promouvoir une approche globale de la performance environnementale** : les critères de performance environnementale d'une construction doivent être établis selon une analyse technique et objective sur l'ensemble du cycle de vie. L'AIMCC propose que les politiques publiques d'incitation à la rénovation des bâtiments soient établies sur la base d'une évaluation globale technique, économique et environnementale de chaque projet.
- 4. Entrer dans la transition numérique pour l'avenir** : le développement du numérique appliqué à la construction permettra de nouvelles économies pour les travaux de construction et d'entretien des bâtiments, des gains de productivité liés à une meilleure maîtrise de l'information ainsi que des créations d'emplois. L'AIMCC demande un signal fort des pouvoirs publics pour soutenir le développement du numérique dans le secteur de la construction.

Hervé de Maistre, nouveau Président de l'AIMCC depuis janvier 2015, explique : « *L'enquête de l'AIMCC révèle une industrie des produits de la construction très innovante. Les industriels s'efforcent de proposer des solutions permettant de construire mieux et moins cher, afin de répondre aux objectifs des années 2020 – 2030. Il est donc dès aujourd'hui possible de conjuguer amélioration des performances (notamment thermique et énergétique) et baisse des coûts de construction. Il reste un enjeu majeur : faire en sorte que les solutions innovantes des industriels soient davantage mises en œuvre sur les chantiers. Les pouvoirs publics ont un rôle d'incitation important à jouer en la matière.* »

Télécharger l'enquête : <http://www.aimcc.org/pages/documents/PUB15005.pdf>

À propos de l'AIMCC :

Fondée en 1971, l'AIMCC, l'Association des industries des produits de construction, regroupe les organisations professionnelles des fabricants de produits (matériaux, composants et équipements et systèmes) entrant dans la construction. Elle représente aujourd'hui plus de 7 000 entreprises de plus de 20 salariés, 430 000 emplois et 45 milliards d'euros de chiffres d'affaires sur le marché français.

Structure de réflexion et d'action, l'AIMCC a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique de premier plan dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales et des organismes de toute nature qui interviennent dans ce domaine.

L'AIMCC traite des questions transversales communes aux industriels et liées à la compétitivité, la productivité et l'efficacité des marchés de la construction. Elle est notamment à l'origine de la HQE pour les ouvrages en approche globale du bâtiment et des FDES et PEP pour les produits ainsi que de l'entrée de la filière dans l'ère numérique. Elle contribue à la maîtrise de la qualité et des coûts de la construction par son implication dans la normalisation française et internationale et dans la certification.

www.aimcc.org

Contacts presse :

Marlène Petrolo, Interel

Tél. : +33 1 45 44 88 76

E-mail : marlene.petrolo@interelgroup.com

Aymeric Audenis, Interel

Tél. : + 33 1 45 44 88 12

E-mail : aymeric.audenis@interelgroup.com